

COMMUNE DE SAINTE MARGUERITE DE CARROUGES

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept mars à vingt heures, sur la convocation et sous la présidence de M. PORTIER Jean-Yves, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Sainte Marguerite de Carrouges.

Date de convocation : 28 février 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres présents : 05

Nombre de votants : 05

Présents : M. PORTIER Jean-Yves, Maire, M. MOREAU Pascal, M. TOULAIN Marcel, Mme MANTEL Marie-Christine, M. CHANTELOUP Alain

Absents Excusés : Mme ROLLAND Patricia, M. CARPENTIER Pascal ayant donné pouvoir à M. PORTIER Jean-Yves, Mme DESFRIECHES Corinne ayant donné pouvoir à M. MOREAU Pascal, M. VAUTIER Cyril ayant donné pouvoir à M. TOULAIN Marcel, Mme LOUVEAU-PRODHOMME Fleur, Mme DESSAINT Marie-Claire

Ordre du Jour :

- Élection du Secrétaire de Séance
- Approbation Procès-Verbal Réunion du 08 février 2024
- Délégation au Maire Admission en non-valeur Créances de Faibles Valeurs (moins de 100 Euros) - Budget Assainissement
- Compte de Gestion 2023 - Budget Assainissement
- Compte Administratif 2023 - Budget Assainissement
- Affectation Résultat 2023 - Budget Assainissement
- Budget Primitif 2024 - Budget Assainissement
- Vote Subventions 2024 - Budget Principal
- Sécurisation des Réseaux Électriques lieudit "La Blanchardière" - Accord sur le Projet CDC Pays Fertois et Bocage Carrougien - Délibération
- Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle 2023 Agents - Délibération suite Avis Comité Social Territorial CDG 61
- Demandes de Banque Alimentaire (2)
- Questions Diverses :
 - CDC Pays Fertois et Bocage Carrougien : Information Compétence Assainissement
 - Taxe sur les Logements Vacants

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 15.

Élection Secrétaire de Séance

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir élire un secrétaire de séance.

A l'unanimité, M. MOREAU Pascal a été élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, aucune délibération ne pourra être prise durant la présente réunion. L'ordre du jour est intégralement reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le jeudi 11 avril 2024.

Monsieur le Maire présente aux membres présents du Conseil Municipal :

- 1°) le compte de gestion 2023 – budget assainissement
- 2°) le compte administratif 2023 – budget assainissement
- 3°) l'affectation du résultat 2023 – budget assainissement
- 4°) le budget primitif 2024 – budget assainissement

Compte Administratif 2023 Budget Assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultats reportés 2022	5 080,54 €
- Dépenses de l'exercice	17 393,29 €
- Recettes de l'exercice	19 865,89 €
- Résultat de l'exercice	2 472,60 €
- Résultat de clôture 2023	7 553,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de clôture 2022	- 2 389,19 €
- Dépenses de l'exercice	9 733,41 €
- Recettes de l'exercice	9 450,22 €
- Résultat de l'exercice	- 283,06 €
- Résultat de clôture 2023	- 2 672,25 €

RESTES A RÉALISER :

- En dépenses d'investissement :	0,00 €
- En recettes d'investissement :	0,00 €

Affectation du Résultat 2023 Budget Assainissement :

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* Un résultat de clôture de l'exercice 2022 :	5 080,54 €
* Un résultat positif pour l'exercice 2023 :	2 472,60 €
* Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 :	7 553,14 €

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

* Un résultat de clôture de l'exercice 2022 :	- 2 389,19 €
* Un résultat négatif pour l'exercice 2023 :	- 283,06 €
* Un solde des restes à réaliser 2023 :	0,00 €
* Soit un besoin de financement de	2 672,25 €

Monsieur le Maire propose d'affecter ce résultat comme suit :

- En Section d'investissement de l'exercice 2024 :
 - * au compte 1068 (recettes) 2 672,25 €
- En section de fonctionnement de l'exercice 2024 :
 - * le solde au compte 002 (résultat reporté) 4 880,89 €

Budget Primitif 2024 - Budget Assainissement :

Le projet de Budget Primitif pour 2024 est présenté par M. PORTIER Jean-Yves, maire.

Il s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement :

* Dépenses	21 641,89 €
* Recettes	21 641,89 €

- En section d'investissement :

* Dépenses	12 910,22 €
* Recettes	12 910,22 €

Vote des Subventions 2024 :

Ordre du jour reporté, quorum non atteint.

Sécurisation des Réseaux Électriques lieudit "La Blanchardière" - Accord sur le Projet CDC Pays Fertois et Bocage Carrougien

Ordre du jour reporté, quorum non atteint.

Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle 2023 Agents - Délibération suite Avis du Comité Social Territorial CDG 61

Ordre du jour reporté, quorum non atteint.

Demande de Banque Alimentaire (2)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux demandes de renouvellement à la Banque Alimentaire ont été adressées à la mairie par Madame LEMOING, Assistante Sociale.

Les deux demandes de renouvellement ont été accordées.

Questions Diverses :

- CDC Pays Fertois et Bocage Carrougien – Information Compétence Assainissement : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la compétence Assainissement reviendra à la CDC du Pays Fertois et Bocage Carrougien à partir du 1^{er} janvier 2026. La CDC a déjà pris quelques renseignements à ce sujet auprès de la mairie : règlement intérieur, rapport annuel de l'année 2021 et rapport annuel de l'année 2022.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au moment de la prise de la compétence par la CDC, le transfert se déroule en 3 temps :

- Clôture du budget annexe assainissement et réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal de la commune
- Mise à disposition par la commune des biens meubles et immeubles (actif) utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que le transfert des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens et des restes à réaliser, au budget assainissement de la CDC
- Les excédents et/ou déficits du budget annexe peuvent être transférés à la CDC selon les décisions concordantes qui seront arrêtées en la matière par la Commune et la CDC

Par ailleurs, il faudra se mettre d'accord pour les restes à recouvrer (titres impayés). Qui les récupère (la commune ou la CDC) ?

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors d'un rendez-vous avec Mme LEGRAS, Conseillère aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Flers, il lui a été indiqué qu'il y aurait la possibilité de faire une subvention du Budget Principal vers le Budget Assainissement, si besoin.

- Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a la possibilité de voter la taxe d'habitation sur les logements vacants (au plus tard le 1^{er} octobre) pour une application l'année suivante. Une délibération doit être prise à cet effet et demeure valable tant qu'elle n'a pas été rapportée.

Les logements concernés par cette taxe sont les locaux à usage d'habitation (appartements ou maisons).

Seuls les logements habitables, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) sont concernés par le dispositif.

Les logements vacants s'entendent des logements non meublés et, par conséquent, non assujettis à la taxe d'habitation en application du 1^o du I de l'article 1407. Les logements meublés et notamment les résidences secondaires ne sont donc pas visés par le dispositif.

Sont exonérés les logements détenus par les organismes d'habitation à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, destinés à être attribués sous conditions de ressources.

Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant plus de **deux années consécutives**. Ainsi, pour l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale au titre de N, le logement doit avoir

été vacant au cours des années N-2 et N-1 ("années de référence") ainsi qu'au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Un logement occupé moins de 90 jours consécutifs ou 90 jours consécutifs au cours de chacune des deux années de référence est considéré comme vacant. En revanche, un logement occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence n'est pas considéré comme vacant.

La vacance ne doit pas être involontaire.

- Repas du Printemps : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une proposition de menu a été faite par Mme DEMENAY-MANTEL Niki pour le repas du printemps qui se tiendra le **SAMEDI 23 MARS 2024** avec plusieurs choix possibles pour les entrées, le poisson, la viande et le dessert.

A l'unanimité des membres présents, le choix définitif est :

- 1 verrine Thon / Pêche, 1 verrine Betterave / Fromage Frais, Mini rouleaux de Printemps, Crêpes façon nems
 - Cocktail de crevettes
 - Vol au vent de la Mer (Quenelle de Brochet / Champignons)
 - Pause Normande (alcool fourni par la Commune)
 - Sauté de porc façon blanquette / riz et légumes
 - Brochette 2 Fromages, Salade vinaigrette
 - Panacotta Caramel
 - Pain
 - Café
- Aménagement Salle Communale : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut prévoir les points ci-dessous :
 - + faire du carrelage en-dessous du bar qui sera déplacé,
 - + ouverture des WC sur la salle
 - + refaire la plomberie
 - + refaire l'électricité
 - + commander de nouvelles chaises pour la salle et pour l'église (au moins 150 unités)
 - Journées Citoyennes : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu des tâches à accomplir que ce soit pour le café associatif comme pour l'aménagement de la salle communal il serait judicieux de prévoir deux journées citoyennes.
Les dates prévues à cet effet sont : **SAMEDI 11 MAI 2024** et **SAMEDI 18 MAI 2024**.
 - SITCOM Argentan : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue le vendredi 23 février 2024 suite à la modification envisagée par le SITCOM d'Argentan concernant la collecte des déchets et c'est M. MOREAU Pascal, Premier Adjoint, qui y a assisté.

Différentes informations sont à retenir :

- 1 collecte des ordures ménagères en sacs gris translucides tous les 15 jours, 1 collecte du tri en sacs jaunes tous les 15 jours. Les sacs seront mis à disposition des administrés par le SITCOM d'Argentan 1 mois avant le démarrage.
- Le nouveau planning sera appliqué dès le **jeudi 16 mai 2024** pour la Commune de Sainte Marguerite

Une réunion de formation est prévue pour les élus le mardi 2 avril 2024, qui seront sollicités pour la distribution des sacs gris, jaunes et pour la communication (flyer explicatif et calendrier de collecte) et une réunion publique se tiendra le jeudi 25 avril 2024 à 19 H 00 au Ménéil Scelleur.

- Village d'Avenir : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion est prévue le jeudi 21 mars 2024 à Alençon de 16 H 00 à 17 H 30.
- Café Associatif : Le futur local du café associatif a été vidé, environ 20 personnes étaient présentes. Différents éléments ont été entreposés dans l'atelier communal. Il faut prévoir l'établissement d'un plan d'action pour pouvoir aménager l'intérieur assez rapidement.
- Travaux d'Effacement de Réseaux – lieudit “La Hubonde” : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'effacement de réseaux au lieudit “La Hubonde” débiteront le lundi 11 mars 2024. Pour ce faire, la route sera barrée.
- Enrobé à Froid : La CDC du Pays Fertois et Bocage Carrougien a informé la mairie que de l'enrobé à froid a été livré.
- Devis SARL Lemonnier – La Ferté Macé : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs devis ont été sollicités auprès de la SARL Lemonnier à La Ferté Macé pour le matériel suivant :
 - Tondeuse auto tractée
 - Nettoyeur Thermique
 - Tracteur Tondeuse
- Ets Ruaux – Argentan : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a fait réparer la débroussailleuse, la petite tondeuse et le taille-haies auprès des Ets RUAUX, situés à Argentan.
- Formation Agent Communal : Monsieur CHANTELOUP, Conseil Municipal, demande s'il est prévu de faire faire des formations à l'agent communal. Monsieur le Maire lui répond dans l'affirmative.
- Commission Liste Électorale : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une révision de la liste électorale doit être effectuée par la Commission en vue des élections européennes qui auront lieu le DIMANCHE 09 JUIN 2024.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra :
 - Jeudi 11 avril 2024 à 20 H 00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance.

Fin de Séance : 23 H 36

Secrétaire de Séance
M. MOREAU Pascal

M. PORTIER Jean-Yves
Maire